



Commune de Saint-Maixant (33490)

**Procès-verbal
Conseil Municipal du 11 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze du mois de février, le conseil municipal de la commune de Saint-Maixant s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. BERNADET Alain, Maire.

Date de convocation

06 février 2025

Présents (13) :

M. BERNADET Alain, Maire.
M. DULUC Gérard, Mme BANOS Catherine, Mme GAURY Angélique, Adjoint,
M. FIEVET Rudy, Mme ARQUEY Patricia, Mme CHARDONNET Fabienne, M. ORGET Julien, M. EMMANUEL-EMILE Juliot, Mme AURAIN Christiane, M. MAINET Aurélien, M. MEUNIE Jean-Christophe, M. DEYRIARD Cédric.

Pouvoirs (03) :

Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie a donné pouvoir à M. Alain BERNADET.
Mme Magali LE LAGADEC a donné pouvoir à Mme Patricia ARQUEY.
Mme Carole PERUZZA a donné procuration à M. M. EMMANUEL-EMILE Juliot.

Excusé (06) :

Mme LE LAGADEC Magali, Adjoint.
Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie, Mme PERUZZA Carole, Mme POINSTAUD Aurélie, Mme BERTRAND Nathalie, Mme CHAUDERON Catherine. Conseillers Municipaux.

Absent (0)

Secrétaire de séance

M. Jean-Christophe MEUNIE

Auxiliaire :

Mme Valérie BONNET

Ordre du jour :

0. Compte rendu de la réunion du 14 janvier 2025 ;
1. Participation financière « course cycliste CDC 2025 » ;
2. Achat parcelle de terrain à la famille ALLANIC ;
3. Logement communal n° 80 route de Gascogne ;
4. Avancement travaux VRD – lotissement Vitalmerle ;
5. Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations ;
6. Communications du Maire ;
7. Rapport des commissions ;
8. Rapport des délégués ;
9. Divers ;

10. Questions diverses.

0. Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 09 décembre 2024

Le compte rendu de la réunion du 09 décembre 2024 et validé à l'unanimité.

1. Participation financière « course cycliste CDC 2025 »

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'organisation de l'épreuve Tour de la CDC du Sud-Gironde 2025 une subvention de deux cents euros doit être versée par les communes afin de financer l'évènement.

Pour ne pas mettre en difficulté l'association en charge de l'organisation, il est proposé de voter cette subvention en amont du vote du budget 2025, et devra être intégrée budgétairement au vote du budget primitif de 2025.

La subvention ayant trait à l'intérêt local, la condition de régularité est vérifiée au cas présent.

Il est proposé de verser cette subvention à l'association du GUIDON MACARIEN, car l'association des communes de la CDC n'aura pas encore fait l'objet d'une publication au Journal Officiel. Afin de gérer le suivi des subventions des communes, un élu de la CDC sera désigné.

2. Cession d'une parcelle de terrain – AO 226

M. le Maire expose au conseil municipal la réunion en Visio conférence du 23 janvier 2025, avec la famille ALLANIC au sujet de l'achat d'une portion de terrain de 400 m² au lieu-dit la Sérénité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2241-1 et suivants,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- D'approuver l'acquisition du terrain situé à la Sérénité cadastré AK n° 56 d'une superficie de 400m² appartenant à la famille ALLANIC au prix de 3000.00 €
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de cette acquisition, notamment l'acte de vente.
- Autorise M. le Maire à faire borner cette portion de terrain - les frais de bornage seront à la charge de la commune
- D'imputer cette dépense sur le budget communal 2025.

03. Exonération taxe foncière sur les propriétés non bâties – cultures bio

M. le Maire expose les dispositions de l'article 1395 A bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés non bâties, pour une durée de huit ans maximum, les vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes et les vignes.

Il précise que seuls peuvent être exonérés de taxe foncière sur les propriétés non-bâties en application de l'article précité du code général des impôts, les propriétés non bâties classées dans le troisième et quatrième catégorie de nature de cultures définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908.

Vu l'article 1395 A bis du code général des impôts,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés non bâties, les vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes et les vignes.

Fixe la durée de l'exonération à huit ans.

Charge M. le Maire de notifier cette décision aux services Préfectoraux.

Pour : 9 pour +2 pouvoirs et 4 absents + 1 pouvoirs.

04. Logement communal 80 route de Gascogne

Monsieur le Maire indique que le locataire du 80 route de Gascogne est décédé le 31 janvier 2025. Le logement doit être débarrassé d'ici la fin du mois de février. Quelques travaux devront être réalisés avant de le remettre à la location.

M. le Maire précise que des travaux de peinture avaient été réalisés depuis 2008.

05. Décisions prise par le Maire dans le cadre de ses délégations

DIA 33438 25 A0001

- Terrain de 1444 m²
- Adresse : 4, lotissement les bergeronnettes 33490 SAINT-MAIXANT (parcelle AK n° 217/219).
- Prix : 75 000.00 €.

06. Communication du Maire

- 15.01 – Vœux CDC avec Angélique GAURY
- 16.01 – Commission mobilités
- 18.01 - Pompiers Saint-Macaire
- 20.01 – Conseil Syndical pôle Sud Gironde
- 23.01 – Sauveterre accueil Maires par M. GLEYZE
- 24.01 – Avenir LANGON à la CDC
- 27.01 – Commission finances CDC
- 28.01 – LP LANGON éducation Nationale
- 28.01 – Conférence des Maires – Saint André du Bois
- 30.01 – Schéma vélo routes à CADILLAC
- 31.01 – Mariage RETORET / BLANCAN
- 01.02 – Mariage OUZZANI / MCHEIK
- 04.02 – Conseil communautaire

07. Rapport des commissions

Commission technique

Rapporteur Gérard DULUC

Sommaire

1. Point sur les gros chantiers
2. Commission de sécurité
3. Radars
4. Établissement Recevant du Public (ERP)
5. Vente de la balayeuse
6. Schéma Directeur Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP)
7. Travaux divers

1- Point sur les gros chantiers :

Lotissement VITALMERLE :

S7 (10 au 14/02) EUROVIA fin de phase suivant remarques

Bornage des lots par ABAC et récolement VRD

S8/9 BT déroulage des câbles/pose des coffrets/raccordement sous tension par SDEEG +réception dépôt DAACT de la DT lorsque les travaux du SDEEG seront terminés.

Prévision de reprise pour la phase 2, dès que possible en fonction des travaux des constructeurs

(à partir de septembre ou plus tôt).

2- Commission de sécurité :

La commission de sécurité de l'arrondissement de Langon est venue le 06 février contrôler la salle des fêtes (2 personnels de la sous-préfecture et un officier du SDIS)

Cette commission vérifie :

- Le registre de sécurité
- Les rapports de vérification :
 - Des installations électriques
 - du système d'alarme
 - des BAES
 - des extincteurs
 - le système de désenfumage
 - le plan d'intervention
 - le débit de pression du poteau incendie (borne) situé à moins de 200 m

La commission envisage un déclassement de cet ERP, le faire passer de la 2^{ème} cat (800 pers max et 3pers/m²) à la 4^{ème} cat (300 pers max et 1pers/m²).

- Si déclassement prononcé : faire un courrier au SDIS Bx pour information

Quelques remarques :

Inscrire date formation incendie des personnels sur registre fait

Même date sur registre que le CR envoyé par organisme fait

Léger réglage sur porte traiteur/Salle programmé

Voir avec Moderato si panneaux acoustiques répondent aux normes incendie en vigueur : en cours

La commission a émis un avis favorable. Prochaine visite dans 3 ans.

3- Radars :

Voir infographie

4- ERP :

Pour les escaliers de la Mairie, un devis est en cours pour l'installation d'un prolongateur de rampe.

Pour la salle des fêtes, APAVE a établi une attestation pour obtenir une dérogation pour impossibilité d'accès à la scène compte tenu des travaux trop importants à réaliser.

5- Vente de la balayeuse :

La balayeuse a été mise en vente sur le site AGORASTORE au prix de 3 000 €.

Pas de retour à ce jour, par conséquent la vente a été remise en ligne au prix de 2 000 €.

6- SDGEP :

Suite aux relevés de la 1^{ère} phase, la société SUEZ a demandé un avenant au contrat initial.

En effet, les linéaires des réseaux initialement prévus ainsi que les ouvrages de rétention sont largement dépassés.

Pour tenir compte de cette évolution, un avenant au contrat a été validé pour une augmentation de 4 245 €.

Cela porte le montant total à 51 006 €.

La restitution des phases 1 et 2 se fera le 17/02.

7- Travaux divers :

- Marquage des points à temps à réaliser sur la commune
- Point à temps voirie communale sur 2 semaines (bas et haut de Saint-Maixant)
- Paillage de l'arbre devant le bureau de tabac
- Démontage palissade en bois du PAV LaLane
- Contrôle des autres PAV
- Tonte des bandes D10
- Contrôle des alarmes avec APS
- Contrôle de toutes les serrures de l'Ecole (lubrifiant)
- Rebouchage des trous sur le chemin de Biot, sur le chemin en prolongement de la rue Fournier vers la route du Bas et du chemin d'accès à la digue
- Vérification du bon fonctionnement des trappes incendie de la salle des fêtes
- Nettoyage du bassin de rétention de La Lane (carrefour)
- Nettoyage des allées d'accès aux chalets
- Pose pièges frelons
- Remettre de la terre sur les allées PMR du cimetière
- Rénovation du portail du dépôt
- Mise en place des ridelles de côté sur le camion « espaces verts »
- Ramassage des papiers sur la commune
- Réunion mensuelle

07. Rapport des délégués

Commission affaires scolaires et associations :

Rapporteur : Angélique GAURY :

Angélique GAURY précise que très peu d'association ont déposé une demande de subvention donc la commission a décidé de prolonger le délai jusqu'au 28/02/2025.

Angélique GAURY indique que la commune a reçu un courrier de remerciements de l'outil en main, pour la subvention versée l'année passée, alors que cette association n'a pas fait de demande l'année passée.

08. Questions diverses

Gérard DULUC précise que lors de la commission de sécurité de la salle des fêtes, qui a eu lieu le 06 février 2025, La commission envisage un déclassement de cet ERP, le faire passer de la 2^{ème} cat (800 pers max et 3pers/m²) à la 4^{ème} cat (300 pers max et 1pers/m²).

Si déclassement prononcé : faire un courrier au SDIS Bx pour information

Gérard DULUC demande si nous organisons la journée « commune propre » cette année, si oui à quelle date ?

Alain BERNADET informe l'assemblée qu'une coupure d'électricité aura lieu le 13 mars 2025 de 10h00 à 12h00 sur la commune.

Angélique GAURY signale qu'un quartier de Saint-Maixant rencontre quelques soucis de voisinage avec une famille et que les riverains de ce secteur ne souhaitent pas contacter les forces de l'ordre par peur de représailles.

M. le Maire indique qu'il a convoqué la famille concernée et qu'il doit la recevoir cette fin de semaine.

Julien ORGET demande à qui doivent s'adresser les administrés qui constatent que leur conteneur ordures ménagères n'est pas assez grand par rapport à la composition de la famille. Les administrés doivent directement contacter le SICTOM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30

**Le Maire,
M. Alain BERNADET**

**Le Secrétaire de séance
M. Jean6Christophe MEUNIE**